

# Trail Du Bocage du 24/25 Aout 2024

## RÈGLEMENT DE LA COURSE

Toute inscription au Trail du bocage implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

### **1. SITE D'ACCUEIL :**

Site de NATUREO, 52 Bis Rue de la gare, 62240 DESVRES

### **2. EPREUVE :**

Course à pied chronométrée de pleine nature, empruntant essentiellement les routes, chemins. Les horaires de départs peuvent évoluer. Ils seront définitifs quelques jours avant la manifestation.

Trois distances sont proposées :

- 6 km ==> Départ NATUREO
- 15 km ==> Départ NATUREO
- 21 km ==> Départ NATUREO

Le tracé est matérialisé par fléchage au sol, rubalise, panneaux ou des signaleurs

- Le port du maillot qui sera remis avec le dossard est obligatoire. Il sera de couleur différente pour chaque épreuve.

### **3. TRAIL EN SEMI-AUTOSUFFISANCE :**

Le principe de course en autosuffisance est la règle pour ce trail nocturne. Sur le parcours, une zone de ravitaillement est approvisionnée en boisson et nourriture à consommer sur place. Chaque coureur doit veiller à disposer au départ de la zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

### **4. CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L231-3 du Code de Sport, les participants doivent fournir un

certificat médical datant de moins d'un an au 24 Aout 2024 avec la mention «**non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**».

Seules les licences compétition FFA, FF Tri de la saison en cours sont acceptées, ainsi que les licences FSCF, FSGT, UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention "athlétisme".

Les courses 6 km et 15 km sont ouvertes aux personnes nées avant le 31/12/2008. Le 21 km est ouvert aux personnes nées avant le 31/12/2006. Toutes les personnes mineures doivent présenter une autorisation parentale pour pouvoir participer au Trail.

Les coureurs possédant une autre licence sportive doivent fournir obligatoirement une copie d'un certificat médical comme indiqué ci-dessus. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Le certificat médical devra être joint à l'inscription via le site internet. Aucun inscrit ne pourra prendre le départ sans certificat médical. Aucun remboursement ne pourra être pris en compte en cas de non-présentation de certificat médical.

## **5. ACCEPTATION DU REGLEMENT :**

La participation au trail entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout coureur pris en train de jeter ses déchets sur le parcours sera immédiatement disqualifié. Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation sans couper. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification. Des poubelles seront disposées en nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets.

## **6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS:**

- 300 dossards pour le 6 km
- 300 dossards pour le 15 km
- 300 dossards pour le 21 km

## **7. INSCRIPTIONS :**

Droits d'engagement pour participer au Trail (hors frais de service): SITE INTERNET NJUKO .

- **Fin des inscriptions internet le 18/08/2024 à 23h59 sous réserve de dossards disponibles.**
- Inscription sur place possible si la jauge maxi n'est pas atteinte. Majoration de 2€ du dernier tarif.

Les inscriptions deviennent définitives par la fourniture et la validation d'une photocopie de la licence ou du certificat médical et du paiement.

L'inscription se fait par le biais d'internet ou sur place le jour de la course.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le règlement. La vérification des inscriptions pourra se faire sur le site internet de la course.

L'inscription vous donne droit à :

- 1 lot souvenir aux 800 premiers inscrits.
- Repas après course.
- L'accès aux ravitaillements pendant la course.

A l'arrivée :

- L'accès au ravitaillement final.
- Une boisson au choix (soft).
- La remise de prix.
- L'accès au soin des équipes de secours présentes.
- Les animations.
- L'accès au concert privé.

## **8. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

- Réserve alimentaire
- Une tenue vestimentaire en adéquation avec les conditions météorologiques du jour de la course.
- Téléphone mobile (noter le numéro de l'organisation, ne pas masquer son n° et avoir une batterie chargée)

## **9. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE :**

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

En cas de blessure mineure, rejoignez le prochain signaleur. Il prendra contact avec le PC central qui prendra en charge votre rapatriement sur le site d'accueil.

En cas de blessure plus grave, composez immédiatement le 15

## **10. POSTE DE CONTRÔLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS :**

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours. Leurs localisations ne sont pas communiquées par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement.

## **11. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :**

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée du trail. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

## **12. MODIFICATION DU PARCOURS, ANNULATION DE LA COURSE, REMBOURSEMENT :**

PARCOURS : L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement sans préavis.

ANNULATION DE LA COURSE : En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et / ou d'arrêter l'épreuve en cours.

REMBOURSEMENTS : 70% des droits d'inscription pour raison de sécurité et/ou météorologique. Pour annulation faisant suite à une décision préfectorale (COVID ou autres), 70% des droits d'inscription ou report à l'année suivante sans frais.

## **13. ASSURANCE:**

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **14. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :**

Aucune prime en argent liquide n'est distribuée.

Un classement général homme, femme et duo sera établi : les 3 premiers de chaque course recevront un lot.

- Classement Scratch Homme pour les distances 6, 15 et 21 km
- Classement Scratch Femme pour les distances 6, 15 et 21 km

### **15. DROITS À L'IMAGE :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### **16. RESTAURATION :**

Une buvette, 2 Food-trucks et une friterie seront implantés sur le site d'arrivée. Les boissons et la restauration vous seront proposés à la vente.

### **17. CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant et après l'épreuve.